

Chiffres

150 professionnels compétents
à votre service 7 jours sur 7

97,4 %* des bénéficiaires,
cette année, sont satisfaits



Territoire d'intervention des services

VILLES	SAAD	SSIAD	ESA
Auvernaux			
Ballancourt sur Essonne			
Bondoufle			
Boigneville			
Buno-Bonnevaux			
Champcueil			
Chevannes			
Corbeil-Essonnes			
Courances			
Courdimanche			
Dannemois			
Écharcon			
Étiolles			
Évry-Courcouronnes			
Fontenay-le-Vicomte			
Gironville			
Le Coudray-Montceaux			
Lisses			
Maise			
Menecy			
Milly-la-Forêt			
Moigny-sur-École			
Morsang-sur-Seine			
Nainville-les-Roches			
Oncy-sur-École			
Ormoy			
Prunay-sur-Essonnes			
Saint-Germain-lès-Corbeil			
Saint-Pierre-du-Perray			
Saintry-sur-Seine			
Soisy-sur-École			
Soisy-sur-Seine			
Tigery			
Vert-le-Grand			
Vert-le-Petit			
Villabé			

■ SAAD, Service d'aide et d'accompagnement à domicile
■ SSIAD, Service de soins infirmiers à domicile
■ ESA, Équipe spécialisée Alzheimer



**Association sans but lucratif
à votre service 7 jours sur 7**

www.asad91.fr

contact@asad91.fr

01 60 89 32 86
du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h

01 60 89 30 16

Parc de la Julienne
24 rue de champs - Bât E
91830 Le Coudray-Montceaux



* Sur 254 questionnaires adressés aux bénéficiaires du SAAD et du SSIAD.

3 dispositifs d'accompagnement personnalisés

L'association **Aide et soins à domicile Seine Essonne**, sans but lucratif, favorise le maintien à domicile des personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap ou souffrant de maladies invalidantes ou chroniques. Selon vos besoins, l'association propose trois dispositifs d'accompagnement personnalisés.



AIDE

1 SAAD

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile



Son soutien

- Les gestes quotidiens : lever, toilette, coucher...
- Les repas : préparation et service.
- L'entretien du linge : lessive, repassage.
- L'entretien de l'habitat : ménage, vaisselle.
- L'accompagnement : courses, rendez-vous médicaux, promenades...



Ses missions

1. Évaluer les besoins.
2. Définir la prise en charge la mieux adaptée.
3. Mettre en place les prestations de 7 h 30 à 20 h 30.



Les frais

L'association n'ayant pas de but lucratif, les tarifs sont fixés annuellement par le Conseil départemental.

Le nombre d'heures est attribué selon le niveau de dépendance et le reste à charge en fonction des ressources du bénéficiaire.

Par convention, le tarif horaire est minoré par la participation financière de votre commune. L'association vous conseille pour obtenir les aides : allocation personnalisée d'autonomie, caisses de retraite, mutuelles...

Et vous bénéficiez d'un avantage fiscal à hauteur de 50 % des sommes versées.

2 SSIAD

Le service de soins infirmiers à domicile



Il prodigue

- Sur prescription médicale, ce service prodigue de manière coordonnée de 7 h 30 à 19 h 30 :
- Les soins infirmiers.
 - Les soins d'hygiène et de confort.
 - Les soins éducatifs et relationnels.



Ses missions

1. Soigner à domicile.
2. Garantir au patient un accompagnement de qualité selon ses souhaits et ses besoins.
3. Prévenir la perte d'autonomie et l'entrée en institution.



Les frais

Pris en charge par l'assurance maladie.



SOINS

3 ESA

L'équipe spécialisée Alzheimer



Elle prodigue

- Sur prescription médicale, l'ESA s'adresse aux personnes souffrant de maladie d'Alzheimer ou apparentées : stade léger à modéré.



Ses missions

- Ce service propose des séances de conseils et d'activités pour soutenir l'autonomie :
- Stimuler la mémoire et la communication.
 - Favoriser le bien-être.
 - Valoriser le patient.
 - Proposer des conseils pour aménager l'environnement.



Les frais

Pris en charge par l'assurance maladie.



MÉMOIRE

